

BRUXELLES

Abattage rituel : dossier reporté

Le point sur l'abattage rituel, dossier plus que délicat pour la majorité bruxelloise, est reporté à la semaine prochaine. Sans grande surprise. Le ministre bruxellois du Bien-être animal, Bernard Clerfayt (Défi), souhaitait présenter lors du conseil des ministres ce jeudi matin son avant-projet d'ordonnance visant à interdire l'abattage d'animaux sans étourdissement, y compris lors des rites religieux. Le texte, similaire au décret wallon, prévoit un délai d'application pour permettre au secteur de la viande de s'adapter. Fin septembre, à la suite de l'arrêt de la Cour constitutionnelle validant les dispositifs d'interdiction flamand et wallon, il avait annoncé qu'il amènerait le sujet sur la table du gouvernement Vervoort avant la fin du mois d'octobre. F.D.Q.

YÉMEN

Plus de 150 rebelles tués

La coalition militaire dirigée par l'Arabie saoudite au Yémen a affirmé jeudi avoir tué plus de 150 rebelles houthis dans de nouveaux raids au sud de la ville stratégique de Marib. La bataille a déjà fait des centaines de morts ces derniers jours. « L'opération a détruit 11 véhicules militaires et tué plus de 150 éléments terroristes » à Al-Abdiya, au sud de la ville de Marib, a indiqué la coalition citée par l'agence de presse officielle saoudienne SPA. Dernier bastion du gouvernement dans le nord du Yémen largement dominé par les Houthis, Marib, chef-lieu de la province qui porte le même nom, est au cœur d'une violente bataille. Les Houthis ont lancé en février une campagne



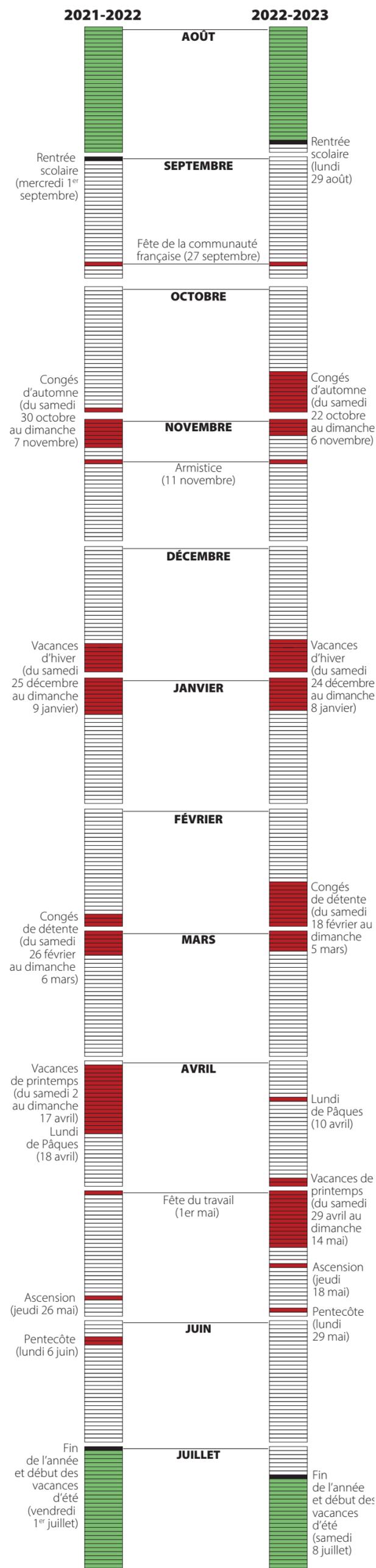
© AFP.

pour prendre Marib où ils progressent, ayant intensifié leur offensive ces dernières semaines. La coalition a répondu au cours des quatre derniers jours par une salve de frappes aériennes qui ont tué selon elle plus de 500 insurgés. Cette guerre a plongé le pays le plus pauvre de la péninsule arabique dans la pire crise humanitaire au monde, selon l'ONU, poussant la population au bord de la famine. Des dizaines de milliers de personnes, la plupart des civils, ont été tués et des millions déplacés depuis le début du conflit, en 2014. BELGA

ENSEIGNEMENT

Calendrier scolaire

■ Début et fin d'année scolaire ■ Jours de congé ■ Vacances d'été



La réforme des rythmes est approuvée

La réforme des rythmes a été approuvée en première lecture par le gouvernement. L'alternance 7 semaines de cours/ 2 semaines de congé sera assouplie. Il y aura 10 à 11 semaines de congés communs entre Flamands et francophones.



ERIC BURGRAFF
CHARLOTTE HUTIN

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne reculera pas devant la réforme des rythmes scolaires, bien au contraire. Elle avance à toute vitesse pour pouvoir mener à bien ce dossier à la rentrée scolaire 2022. Le gouvernement vient d'approuver en première lecture l'avant-projet de décret.

Sur le principe, pas de changement à l'horizon. Portée par la ministre de l'Éducation Caroline Désir (PS), la réforme a toujours pour objectif d'alterner des périodes de sept semaines d'apprentissage avec des périodes de deux semaines de vacances. En dehors de l'été, on glissera donc dans l'horaire quatre congés de deux semaines chacun.

Ce modèle baptisé « 7/2 » est préconisé depuis belle lurette par les experts en chronobiologie (l'étude des rythmes biologiques) puisqu'il favorise le bon développement de l'enfant. Les parents devront désormais s'adapter au rythme de l'enfant, et plus l'inverse. Dès la rentrée 2022 donc, les petits francophones feront leur rentrée le dernier lundi d'août et devront attendre le premier vendredi de juillet pour ranger leur cartable, contrairement à leurs pairs germanophones et néerlandophones qui garderont le calendrier traditionnel actuel.

Et c'est là que le bât blesse pour les parents qui travaillent de l'autre côté de la frontière linguistique ou qui ont des enfants instruits dans les deux Communautés. Conscient de ces difficultés organisationnelles, certes « très spécifiques », le gouvernement a prévu quelques assouplissements.

1 Assouplissement du « 7/2 »

Dans un futur proche, les élèves des trois Communautés auront toujours une majorité de congés en commun. Cela afin de faciliter la vie des familles « sans pour autant fragiliser la cohérence d'ensemble du système », tient à préciser le gouvernement. Concrètement sur 14 à 15 semaines de congé, 10 à 11 semaines seront communes.

L'assouplissement permettra notamment de mieux réguler le congé de carnaval. Au lieu de sept semaines prévues initialement entre la fin des vacances de Noël et le début des vacances de carnaval, il y aura, en fonction des années, six ou huit semaines. Par conséquent, une semaine de congé sera généralement commune à tous les élèves belges et le mardi gras tombera souvent durant ce congé. De quoi ravir les bourgmestres de Binche, Malmedy, Marche...

Par ailleurs, côté flamand, le ministre de l'Enseignement a décidé d'ouvrir la porte à un raccourcissement des vacances d'été. Après avoir reçu le secteur et les partenaires sociaux, Ben Weyts (N-VA) a contacté les francophones

pour mieux connaître leur projet de réforme.

Pourquoi deux semaines de repos au lieu d'une ? « Parce qu'il faut la première pour se déshabituer de son emploi du temps et l'autre pour profiter pleinement de ce temps de repos », expliquait au *Soir* il y a peu le chronopsychologue français François Testu. « C'est une bonne solution, surtout pour la période fin octobre début novembre, car on sait que physiologiquement les enfants ne sont pas en grande forme... »

2 Accueil temps libre

Ce projet est porté par les trois partis du gouvernement. Signe qui ne trompe pas, à l'ordre du jour de la séance de ce jeudi, le dossier était officiellement déposé par la ministre Caroline Désir (PS) pour ses compétences en Éducation, Valérie Glatigny (MR) pour la Jeunesse et Bénédicte Linard (Ecolo) pour l'Enfance.

C'est que changer les rythmes à l'année implique une série de réformes collatérales. A commencer par « l'accueil temps libre », soit cette politique qui organise la prise en charge des enfants et des adolescents durant les périodes de congé. Une refonte de ces programmes est en cours, à l'initiative de la ministre Linard. Il s'agit notamment d'adapter les aides pour étendre l'accueil à deux semaines au moment des vacances de Toussaint et de carnaval. « Il faut permettre à ces temps non scolaires de prendre toute leur place en tant que troisième lieu de vie pour les enfants et ainsi jouer pleinement leur rôle pour leur bien-être, leur développement et leur émancipation », assure le gouvernement.

De son côté, tout au long du parcours législatif, la ministre Glatigny poursuivra les discussions avec les représentants des mouvements de jeunesse. Pour mémoire, ils voient l'organisation de leurs camps d'été quelque peu perturbée par le report en juillet du début des vacances.

3 Temps de travail

Enfin, le texte actuellement sur la table aborde toute une série de questions techniques en matière de temps de travail, de rémunération, d'organisation des écoles. On pense ici à la rémunération des temporaires pour leurs prestations en juillet, aux congés d'été des directions, aux horaires du personnel administratif et technique...

Bref, si rien n'est figé par cette épure – hormis le calendrier 2022-2023 –, le vote en première lecture lance officiellement l'affaire : sauf énorme surprise, la prochaine année scolaire débutera le lundi 29 août 2022 pour se clôturer le vendredi 7 juillet 2023.

Des réformes seront menées pour étendre l'accueil des enfants à deux semaines au moment des vacances de Toussaint et de carnaval.

© SYLVAIN PIRAUX.